

1680 – Vol dans l'église de Gentelles



1680 - Vol dans l'église de Gentelles.

La justice criminelle avait eu à s'occuper de certains habitants accusés de vol d'argenterie et de sacrilège. Le curé de Boves, Caron, a consigné suivant son habitude, en marge de son registre, les sentences exécutées contre ses anciens paroissiens.

« Le lundi cinquième jour de février de l'an mille six cent quatre-vingts, Charles, âgé de vingt et quatre ans, fils de Jean Lefébure et de Michelle Piètre, a été condamné à Amiens par sentence de M. Pingré, lieutenant général criminel, de faire amende honorable, nu, en chemise, la corde au col, avec un flambeau de cire blanche de la pesanteur de deux livres, devant la cathédrale de la ville, puis d'avoir au même lieu le poing droit coupé, de là mené au Grand Marché afin d'y être brûlé vif, pour avoir , entre autres choses, dérobé deux calices et le saint Ciboire d'argent dans l'église de Saint Martin de Gentelles le onze novembre 1678 ».

En marge :

« Robert le Moyne qui est le frère dudit Lefébure, du côté maternel et Anne Pelletier, sa femme ont été pendus en effigie, en même temps que la personne marquée sur l'autre feuillet, pour avoir voulu vendre à Amiens chez M. Lequien, orfèvre, l'argenterie de Gentelles et avoir cautionné ledit Lefébure. Le mercredi 28 de février de l'an 1680, sur les cinq heures du soir, Jacques Pinchemelle, âgé de 55 ans, a fait amende honorable devant la cathédrale d'Amiens, nu, en chemise, la corde au col, avec une torche de cire blanche et là, a demandé pardon à Dieu, au roi, à la justice et à Nicolas de Flocque qu'il avait injustement accusé, puis mené au Grand Marché et là pendu et étranglé et son corps jeté au feu à cette occasion préparé au dit lieu pour avoir dérobé du blé, avoine, navette et différents bestiaux à plusieurs particuliers de Boves et été vendre les calices et Ciboires qu'il avait, avec Lefébure, dérobés dans l'église de Gentelles, le tout par sentence de M. Pingré Lieutenant criminel de ladite ville, comme il est déclaré en folio 125 ».*

En marge :

« On a pendu en effigie , en même temps, Michelle Pietre, femme dudit Jacques Pinchemelle et mère du susdit Charles Lefébure, pour avoir été vendre ladite vaisselle à Amiens. Ledit Pinchemelle a déclaré vis à vis la cathédrale d'Amiens, en faisant amende honorable, qu'il était entré avec ledit Lefébure dans l'église de Gentelles et avait, avec lui, touché pris et foulé aux pieds lesdits vaisseaux sacrés qu'il n'avait pu faire fondre en sa maison. »*

(Source : page 186 du livre « Histoire de Boves » d'Auguste Janvier)

** Pendre en effigie : une image est pendue faute de pouvoir pendre la vraie personne.*



Pendaison de traîtres en effigie par Jean-Pierre Norblin de La Gourdain, 1794